

**Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité d'Hébertville-Station**

S É A N C E O R D I N A I R E D U 0 2 M A R S 2 0 1 5

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, située au 5 rue Notre-Dame, le lundi 02 mars 2015, à 19 h 30.

Présents : M. Hamid Benouanass, Maire suppléant
 Mme Gyna Simard, conseillère # 1
 M. Robin Côté, conseiller # 2
 M. François Maltais, conseiller # 3
 M. Pascal Vermette, conseiller # 5

Formant quorum.

Étaient absents avec motivation, monsieur le maire Réal Côté ainsi que monsieur le conseiller Michel Claveau.

Également présent :

M. Dave Corneau, directeur général.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION :

- 2.A) *Lecture et acceptation de l'ordre du jour;*
- 2.B) *Exemption de la lecture des procès-verbaux, séances ordinaires du 02 & 16 février 2015;*
- 2.C) *Adoption des procès-verbaux, séances ordinaires du 02 & 16 février 2015.*

3. DROIT DE PAROLE

4. RÉOLUTIONS :

- 4.A) *FQM – Renonciation d'adhésion;*
- 4.B) *Centre communautaire – Paiement final.*

5. DONNÉS ET SUBVENTIONS :

- 5.A) *Propositions du comité;*
- 5.B) *Cours de peinture – Demande de révision du coût de location.*

6. URBANISME :

Aucun dossier.

7. AFFAIRE NOUVELLE :

- 7.A) *Sauveteur plage - Contrat de service.*

8. LISTE DES COMPTES

9. CORRESPONDANCE :

- 9.A) *Soli-Can – Remerciements;*
- 9.B) *Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma – Remerciements.*

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

À 19 h 30 Monsieur le Maire suppléant Hamid Benouanass préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADMINISTRATION

2.A) LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR R.7206.03.15

Il est proposé par madame la conseillère Gyna Simard appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté.

2.B) EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES ORDINAIRES DU 02 & 16 FÉVRIER 2015 R.7207.03.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Gyna Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'exemption de lecture des procès-verbaux soit accordée.

2.C) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES ORDINAIRES DU 02 & 16 FÉVRIER 2015 R.7208.03.15

Il est proposé par monsieur le conseiller François Maltais appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du 02 & 16 février 2015 soient adoptés.

3. DROIT DE PAROLE

Un droit de parole est accordé aux citoyens présents à 19 h 31.

4. RÉOLUTIONS

4.A) FQM – RENONCIATION D'ADHÉSION R.7209.03.15

CONSIDÉRANT QUE depuis sa fondation en 1944, la Fédération québécoise des municipalités est l'interlocuteur incontournable des municipalités et des régions du Québec. Visant constamment à défendre l'autonomie municipale, elle privilégie les relations à l'échelle humaine et tire son inspiration de l'esprit de concertation et d'innovation de ses quelque 1 000 municipalités et MRC membres;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a tenu ses Assises annuelles du 25 au 27 septembre 2004 et a convié les quelque 1 000 municipalités et MRC membres dont la Municipalité de Saint-Bruno à débattre des enjeux importants pour nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces Assises, nos représentants ont eu l'opportunité de rencontrer notre premier ministre et le ministre des Affaires municipales et de discuter ouvertement avec ses membres des enjeux qui les touchent;

CONSIDÉRANT QU'à l'issue de ce congrès, le président de la FQM a déclaré « L'ouverture du premier ministre et du ministre des Affaires municipales sont de bon augure. Nous ne ménagerons aucun effort au cours des prochains mois pour nous assurer que notre projet de gouvernance de proximité prenne forme et permette à nos membres de bénéficier de nouveaux pouvoirs;

CONSIDÉRANT QUE lors de ce congrès, les villes de Québec et Montréal sont devenues membres non votants de la FQM et que notre président a déclaré à cette occasion « Nous appuyons Québec et Montréal dans leurs démarches pour l'obtention d'un statut particulier à titre de Capital et de Métropole, mais il n'est pas question d'accepter un Québec à deux vitesses. L'État doit aussi revoir sa relation avec le tandem MRC-municipalités »;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a signé avec la FQM un pacte fiscal qui impose des réductions de 300 millions appliquées aux transferts financiers aux municipalités et de moins de ressources pour le développement économique et social des régions du Québec dans le cadre du rétablissement de l'équilibre budgétaire du gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE ce pacte fiscal impose l'abolition des conférences régionales des Élus et des CLD;

CONSIDÉRANT QUE les coupures dans les ressources pour le développement en région, soit 67 millions sont inacceptables;

CONSIDÉRANT QUE le CLD Lac-Saint-Jean Est est un partenaire indispensable pour nos entrepreneurs et un moteur de création d'emploi dans notre MRC;

CONSIDÉRANT QUE les régions rurales sont les grandes perdantes du pacte fiscal transitoire 2015 et que des décisions importantes devront être prises par les conseils municipaux afin de ne pas augmenter les taxes indûment et par conséquent, le fardeau des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ces décisions auront un impact négatif sur le développement économique de nos territoires;

CONSIDÉRANT QUE le 4 novembre 2014 soit, seulement 38 jours après la fin des Assises annuelles de la FQM, cette dernière signait un pacte fiscal transitoire qui est venu éliminer une grande partie de nos instances de concertation régionale (CRE), de nos instances de développement économique régional (CLD), d'outils de développement rural (Pacte rural), en plus de refiler une facture imprévue à nos contribuables (coupure sur la TVQ, en lieu de taxe immobilière);

CONSIDÉRANT QUE jamais lors des Assises annuelles de la FQM les membres n'ont été informés d'une négociation d'un pacte fiscal si défavorable aux petites municipalités;

CONSIDÉRANT QUE pour les grandes villes le pacte fiscal transitoire semble le prix à payer pour que le gouvernement du Québec adopte la loi 3 qui vient d'atténuer les effets des fonds de pension déficitaires de milliards de dollars sur le budget de ces villes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville-Station comme des centaines de municipalités membres de la FQM gère depuis toujours son budget de façon serré et qu'elle n'a jamais accordé à son personnel des conditions de travail démesurées, des fonds de pension à prestation déterminée et qu'elle ne retire aucun avantage de l'application du projet de loi 3;

CONSIDÉRANT QU'il est de notre avis que la FQM n'aurait jamais dû signer ce pacte fiscal transitoire qui est en un frein au développement des régions, des municipalités rurales et qu'elle aurait dû informer au préalable ses membres lors de ses Assises annuelles;

CONSIDÉRANT QUE notre MRC et nos municipalités n'ont pas été consultées par leurs associations municipales et n'ont pas approuvé le projet de Pacte fiscal transitoire 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller François Maltais et résolu à l'unanimité de membres présents que la municipalité d'Hébertville-Station dénonce le fait que le gouvernement du Québec sabre dans le financement du développement économique local.

QU'ELLE DÉNONCE le fait que le gouvernement du Québec sabre dans le financement du développement économique local.

QU'ELLE DÉNONCE le fait que le gouvernement du Québec élimine un organisme essentiel de concertation régional qu'est la CRÉ du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

QU'ELLE DÉNONCE le gouvernement du Québec le fait d'imposer des réductions de 300 millions aux municipalités.

QU'ELLE DÉNONCE le fait que la Fédération québécoise des municipalités a signé l'entente du pacte fiscal transitoire 2015.

QU'ELLE DÉNONCE le fait que la Fédération québécoise des municipalités n'a pas, lors du congrès de septembre 2014, avisée ses membres du contenu de la proposition gouvernementale et des coupures à venir.

QU'ELLE AVISE la FQM que, pour le moment, la municipalité d'Hébertville-Station compte se retirer en tant que membre de la FQM, compte tenu de son apparente inefficacité à informer ses membres et à les défendre adéquatement.

QU'UNE copie de la présente soit transmise aux municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean Est, à monsieur Alexandre Cloutier, député de Lac-Saint-Jean Est, et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

4.B)

CENTRE COMMUNAUTAIRE – PAIEMENT FINAL
R.7210.03.15

CONSIDÉRANT QUE l'architecte a émis un certificat de paiement final pour les travaux terminés en date du 27 février 2015 au centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Gyna Simard appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'un chèque au montant de 6 576,24 \$, incluant les taxes, soit émis à l'entrepreneur général, soit Construction Lem-Tech Inc.

5. DONS ET SUBVENTIONS

5.A) PROPOSITIONS DU COMITÉ

Ce point est reporté à une prochaine séance.

5.B) COURS DE PEINTURE – DEMANDE DE RÉVISION DE COÛT DE LOCATION R.7211.03.15

CONSIDÉRANT QUE les citoyens qui participent aux cours de peinture, offerts dans les locaux de l'hôtel de ville, ont fait la demande d'un tarif adapté au service offert;

CONSIDÉRANT QUE les organismes qui utilisent les locaux annuellement paient un loyer annuel et non à l'utilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller François Maltais et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil offre la possibilité aux cours de peinture de profiter du même tarif mensuel que les autres organismes utilisant les locaux de l'hôtel de ville, soit 25\$ par mois, pour 12 mois;

QUE le prix de location, à la pièce, demeurera à 20\$ par soir, advenant le cas où l'option annuelle ne convienne pas.

6. URBANISME

Aucun dossier.

7. AFFAIRE NOUVELLE

7.A) SAUVETEUR PLAGE - CONTRAT DE SERVICE R.7212.03.15

CONSIDÉRANT QUE le camping d'Hébertville-Station doit se doter d'un sauveteur pour la plage pour la saison 2015;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Formaction consent à offrir le service de sauveteur sept jours par semaine pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent de confirmer leur entente par écrit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Gyna Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le contrat de service de Formation soit accepté;

QUE monsieur le directeur général, Dave Corneau, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires afin que prenne effet cette résolution.

8. LISTE DES COMPTES R.7213.03.15

Nom	Montant
ACCÈS SOUDURE	159.40 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS	561.08 \$
ATELIER ROSARIO TREMBLAY	177.57 \$
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	2 668.85 \$
BELL ALIANT	217.53 \$
BELL CANADA	81.11 \$
BELL MOBILITÉ	112.25 \$
BIOLAB-DIVISION ECO-SANTÉ	630.76 \$
CAISSE POP DES CINQ-CANTONS	3 344.36 \$
CANADIEN NATIONAL	1 908.46 \$
CENTRE AGRICOLE SAGUENAY-	93.64 \$
CENTRE DU CAMION ALMA	429.99 \$
COGECO CÂBLE	92.02 \$
CONSTRUCTION TECHNIPRO (1998)	1 149.75 \$
COPIE-XPRT	63.24 \$
ÉCOLE CURÉ-HÉBERT	175.00 \$
ÉPICERIE MARCHÉ DE LA GARE	21.52 \$
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	59 516.95 \$
FOURRIÈRE D'ALMA 2007 9176-2401 QC INC	172.46 \$
GARAGE JEAN-GUY PERRON	18.17 \$
GROUPE PAGEX	467.70 \$
HYDRO QUÉBEC	5 988.78 \$
ISABELLE FORTIN	10.66 \$
JACQUES DEMERS	900.00 \$
LIBRAIRIE HARVEY ENR.	310.01 \$
LUC BETTEZ	1 200.00 \$
LYS INFORMATIQUE	166.69 \$
MALLETTE	18 281.03 \$
MARTIN GAUDREULT	1 549.05 \$
MÉGABURO	2 493.04 \$
MRC LAC-ST-JEAN-EST	11 890.11 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO	152 499.74 \$
MUNICIPALITÉ DE ST-GÉDÉON	3 795.11 \$
NUTRINOR	426.33 \$
NUTRINOR PRODUITS PÉTROLIERS	1 316.23 \$
PETITE CAISSE	1 144.30 \$
PG SOLUTIONS INC.	112.98 \$
PIÈCES D'AUTOS JMR ALMA	43.16 \$
PRODUITS DE SUNCOR ENERGIE	2 328.13 \$
PUBLICITÉ MJM SÉRIGRAPHIE INC.	1 006.03 \$
PYROSPEK	1 092.26 \$
RÉGIE INTER. PARC INDUSTRIEL	7 966.31 \$
REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS	20.00 \$
RÉSEAU BIBLIO	5 067.30 \$
REVENU QUÉBEC	532.52 \$
ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC	30.47 \$
SANIVAC	528.51 \$
SÉCUOR	32.18 \$
SOLICAN LAC-ST-JEAN EST	800.00 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	2 011.71 \$
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNI.	175.00 \$

TELL TECH COMMUNICATION	86.23 \$
TERRASSEMENT JOCELYN FORTIN	44 392.54 \$
VALMO ÉLECTRIQUE	206.50 \$
VISA DESJARDINS	187.16 \$
SALAIRES NETS	21 024.75 \$
TOTAL	361 676.63 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la liste des comptes à payer soit approuvée.

9. CORRESPONDANCE

9.A) SOLI-CAN – REMERCIEMENTS

L'information est diffusée.

9.B) FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU D'ALMA – REMERCIEMENTS

L'information est diffusée.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est accordée aux citoyens dans la salle à 19 h 36.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE R.7214.03.15

Monsieur le conseiller Robin Côté propose de lever la présente séance à 19 h 37.

Monsieur Hamid Benouanass,
Maire suppléant

Monsieur Dave Corneau,
Directeur général